Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 04/02/2022

KIRN PRODUCTION rappelle GRATIN DE PATATES DOUCES ET CABILLAUD MSC



- Noms des modèles ou références concernés : **GRATIN DE PATATES DOUCES ET CABILLAUD MSC**
- Marque : **La Cuisine du Poissonnier**
- **GTIN 3348700200670 Lot 22005 Date limite de consommation entre le 25/01/2022 et le 28/01/2022**
- Conditionnements : **Barquette en bois**
- Date début/fin de commercialisation : **du 11/01/2022 au 14/01/2022**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **GRAND FRAIS**
- Informations complémentaires : **N° de lot : 22005**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **GRAND FRAIS**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence éventuelle d'un corps étranger en plastique jaune**
- Risques encourus par le consommateur : **Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile...)**
- Description complémentaire du risque : **En raison du risque de blessures /effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au lot 22005 de ne pas les consommer**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement, Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 14 février 2022**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre